

TotalEnergies va facturer un supplément aux clients "prosumer"



Aujourd'hui à 01:00

À l'instar d'Octa+ et Mega, TotalEnergies va imposer des frais supplémentaires aux clients qui détiennent des panneaux photovoltaïques.

À partir du 1er avril 2023, TotalEnergies facturera (lors du renouvellement d'un contrat) un supplément aux clients qui disposent d'une installation photovoltaïque inférieure ou équivalente à 10 kVA et qui bénéficient du principe de compensation.

5€/kVA

Le surcoût que TotalEnergies va facturer aux clients qui bénéficient du mécanisme du compteur qui tourne à l'envers.

Autrement dit, cela concerne les clients wallons (et quelques plus rares client flamands) qui bénéficient (encore) du mécanisme du compteur qui tourne à l'envers.

De fait, cette précision est reprise dans les cartes tarifaires du mois de novembre pour la Wallonie et la Flandre. Mais pas dans celle destinée à Bruxelles étant donné que ce mécanisme de compensation n'est plus du tout d'application dans cette Région.

Le fournisseur d'énergie indique également que ce surcoût sera de 5 euros/kVA. "Le nombre de kVA est communiqué par votre gestionnaire de réseau de distribution et correspond à la plus faible des puissances

suivantes: la puissance de votre onduleur ou la puissance installée de votre installation."

Précédents

Octa+ a été le premier fournisseur d'énergie à facturer de tels frais à ses clients prosumers (ceux qui détiennent des panneaux photovoltaïques) afin de couvrir les frais d'équilibrage liés à l'installation. Il a été suivi par Trevion - un petit fournisseur gantois - puis par Mega en août dernier.

Pour éviter de tels frais, vous pouvez bien sûr aller voir ailleurs. Sauf évidemment si tous les autres fournisseurs décident de suivre cette politique tarifaire. Aux dernières nouvelles, ce n'est pas à l'ordre du jour chez Eneco, Engie et Luminus.